

Documents

Another Soldiers' Revolt in Ile Royale, June 1750

INTRODUCTION

IS ANY FURTHER EVIDENCE needed that the history of the Atlantic region, the history of Canada generally, was not a matter of sweetness and light, peace and harmony? If so, then the following document may be of some interest. It recounts a violent and dramatic confrontation between soldiers and officers at the little outpost of Port Toulouse (present-day St. Peter's, Cape Breton Island) on 23 June 1750. The Ile Royale troops had a long history of turbulence; earlier, in 1744-45, the soldiers of Louisbourg revolted against their officers and assumed virtual control of the town for five months.¹ In 1750 the revolt was more short-lived.

Captain Duhaget, commander of the Port Toulouse garrison, some 100 kilometres southwest of Louisbourg, wrote this narrative, a letter to the colonial minister and our only source on the second mutiny, while recovering from a leg-wound received during the exchange of fire.² There is little reason to question his basic outline of the events of the day. The soldiers here, like the men of Louisbourg six years earlier and like the sailors of the Battleship Potemkin 155 years later, were annoyed by the substandard quality of their rations. During an argument over food, a corporal struck a soldier and it was to protest this indignity that the men turned out in unauthorized battle formation. When Duhaget and the corporal ran for their weapons, they were fired upon and both were wounded. Bloodshed (probably unintended) immediately raised the stakes and, fearing a punitive expedition from Louisbourg, 23 rebels commandeered boats and set off for the English-held Acadian settlements. On the way however, there was an explosion on one of the boats and four or five of the fugitives were killed. Apparently the others either returned to give themselves up or were captured, since other documents indicate a mass court-martial. In September 1750, six men were convicted of mutiny and shot, while a large number of others were sentenced to servitude in the king's galleys.³

Why did the soldiers risk such brutal punishment? On this point, Duhaget is unhelpful and, quite likely, deliberately misleading. Anxious to avoid any blame, the commander insisted he had provided no grounds for complaint,

1 Allan Greer, "Mutiny at Louisbourg, December 1744", *Histoire sociale-Social History*, 10 (November 1977), pp. 305-36.

2 Duhaget to Minister, 15 October 1750, Archives nationales, C¹¹B, ff. 319-325.

3 The general register of troops for Ile Royale lists a number of men sentenced to the galleys and many of these were probably involved in the Port Toulouse mutiny. About 11 others, all of them soldiers of Duhaget's company, there can be no doubt:

"déserté le 24 juin 1750 et noyé le 29 dans son évasion":

Jacques Gaultier dt. Bonnefoy,

Etienne Pradeau dt. Francoeur, Pierre Coudreau dt. Nantois,

implying that his men had revolted impulsively over a trivial incident. And yet the turn of events strongly suggests deep-seated tensions and suspicion. In general, the lot of an 18th-century soldier was a hard one: recruited in many cases by trickery or force, he served long terms with severe discipline, low pay and little opportunity to marry. A tremendous gulf separated soldiers and officers, but overt conflict was generally kept to a minimum in Europe by paternalism, by the socialization of new recruits to the military *esprit de corps* and by displays of the authorities' punitive power. These restraints did not operate as effectively in Ile Royale for a number of reasons. For example, there was a blatant system of exploitation here by which officers enjoyed a monopoly in supplying their men with liquor, clothing and other merchandise at grossly inflated prices. This certainly undermined any paternalistic relationship and was a major factor leading to the Louisbourg mutiny and, no doubt, to the Port Toulouse rising. Generally, the special circumstances of military life at Ile Royale tended to enhance a feeling of solidarity among the soldiers and to alienate them from the officers and other authorities.⁴

The result was two very serious revolts in the space of six years. The Port Toulouse rising in some ways seems the graver of the two. It was marked by open violence and it led to more merciless punishment (Only three men were executed for the Louisbourg mutiny, compared with double that number for the later rising). On the other hand, the revolt at Louisbourg was more extensive, more prolonged, and more far-reaching in its challenge to authority. Taken together, these two incidents illustrate, in their results, the savageness with which the absolutist state dealt with rebels. More significantly, they also provide another example of the power of "traditional" attitudes, such as the notion of the dignity of the man-at-arms, to sustain collective resistance. Forced to live for years in lonely colonial exile, subjected to stern discipline and cheated out of their pay, the soldiers of Ile Royale defended their interests as best they could by petitions, by strikes and, when the circumstances called for more serious action, by open revolt.

ALLAN GREER

Charles Quartier dt. Mayence, Robert Soubise dt. Laplace,
"passé par les armes", 9-12 September 1750:

Joseph Bonnet dt. Jolibois, Pierre Bonnaublan dt. Acajou,
Pierre Cousin dt. Fleury, Hilaire Pepin dt. Desmarest,
Guillaume Jambert dt. Cahors, Jerome Sauvage dt. Malpec.

"Isle Royale. Rolle général des Troupes françaises commencé en 1739", Archives nationales, AC, D²C, vol. 53.

⁴ Greer, "Mutiny", pp. 320-35. On military life in contemporary France, see Albert Babeau, *La vie militaire sous l'ancien régime* (Paris, 1889), André Corvisier, *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul; le soldat*, 2 vols. (Paris, 1964), Georges Girard, *Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV. Racolage et milice (1701-1715)* (Paris, 1922).

Monseigneur

Vous aurés sans doute appris par le compte que Mr Desherbiers vous aura rendu, la revolte arrivée au Port toulouse, ou je commandois; cette Scenne s'est passée le 23 juin de la presente année.

Le seul pretexte de ces mutins fut, Monseigneur, sur ce que un caporal ayant commandé celui d'entre eux qui estoit de cuisinne pour avoir des herbes, et voyant au moment du souper, qui ne l'avoit pas fait, disant qu'il avoit des legumes; a quoy le caporal repartit il est d'usage dans nos troupes de les menager pour l'hyver; cette semonce déplut beaucoup audit soldat qui jurat le nom de Dieu, sur quoi le caporal luy detachat un seul coup de lianne dans la chambrée. Cinq ou six vinrent sur le champ se plaindre ainsy, me demandant si je voulois souffrir que les caporeaux et les sergents leurs donnassent des coups de cannes; je leurs repondis que je leurs rendrois bonne Justice, que mon intention n'estoit point que personnes les frapat plus que moy, mais aussy qu'ils ne manquassent point de respects aux officiers soldats. Ils parurent contants de ma reponse et s'en retournerent tout de suite au quartier, ou le moment après je me rendis pour voir de quoy il estoit question. Je ne fus jamais plus surpris que d'entendre crier aux armes, et de voir qu'une partie les avoit desja pris; mon premier debut fut de crier bas les armes, et leurs demander s'ils ne me reconnoissoit [sic] pas pour leur commandant. Ils me repondit avec mutinerie que sitost qu'ils seroient rangé en bataille qu'ils me parleroient; J'employay tous les termes que je crus les plus propres pour les faire rentrer dans leurs devoirs, tant menaces que voix de douceurs; le caporal étoit pour lors a mes costés; huit de ses malheureux armerent pour lors leurs fuzils, et nous crierent de nous retirer sans quoy ils nous passeroient par les armes. Voyant la partie inegalle, et qu'il n'y avoit qu'un cris de nous retirer, sans quoy nous payerions notre entetement, je crus a propos de le faire, d'autant que je n'étois point armé. Je n'avois point concerté de precaution necessaire, et ne me serois jamais imaginé qu'on eût pu pousser l'imprudence aussy loing; mon intention Monseigneur, n'estoit autre que de m'armer et de m'opposer a leurs mauvais desseins s'ils y persistoient. Le sergent et le susdit caporal me suivirent. Ses [sic] mutins previrent sans doute ce que je premeditois, et au moment que je metois le pied dans la salle, qui n'étoit distante de la troupe que de huit a dix pas, un de la droite se detachat et lachat un coup de fuzil, dont le caporal fut dangereusement blessé au bas ventre, les boyeaux luy sortant du corp. Le fuzil estoit chargé a deux balles. J'en receus une dans la cuisse qui me la perceat de part en part. Je me trouvay beigné dans mon sang et hors d'état de m'opposer a leurs infamie. Ils me firent sitost qu'ils le surent, bien des excuses, et m'assurent qu'ils n'avoient point eu dessein de me blesser, qu'ils n'en avoient voulu qu'au caporal, que le malheur estant arivé, ils sentoient bien qu'ils n'avoient autre party a prendre que la fuitte, mais qu'ils ne pouvoient voyager sans argent et obligerent mon domestique a leurs donner les clefs de mes malles en le menaçant de luy bruler la cervelle.

Je ne vous retraceré point Monseigneur, les pertes que j'ay fait d'en ce jour.

J'en ay rendu compte a Mrs Desherbiers et Prevost, et ces Mrs m'ont assuré qu'ils vous représenteront combien il étoit juste que je fus remboursé de mes pertes; ils n'ont pas meme epargné le magazin du Roy.

Ils partirent enfin, le meme soir, après avoir enlevé deux petits batiments de dix a douze tonneaux, sur lesquelles ils s'embarquerent et tous leurs butin. Ils forcerent plusieurs habitants à les conduire sur les terres de l'acadie. A huit heures du matin estant dans le passage, l'esquif qui étoit chargé de poudre et de vivres sautata. Quatre de ces miserables perirent et ce qu'il y eut de plus malheureux, un des habitants nommé Briant sautata avec eux, et a laissé une pauvre veuve et huit enfants. Comme ces gens avoient laché au moment du depart, que toute la garnizon de Louisbourg en devoit faire autant le meme jour, je depecha des le grand matin un expres a Mr Desherbiers, pour l'informer de ce qui c'estoit passé, et de ce qui c'estoit dit. Je serois inconsolable, Monseigneur, si j'avois donné la moindre occasion a cette revolte, et ay attendu que l'affaire eut été jugé pour demander a Mr Desherbiers s'il avoit trouvé dans le procès quelque chose a mes charges; a quoy il m'a repondu n'y avoir rien trouvé, que il vous enverroit toutes les procedures et que vous seriés a meme d'en juger.

Il n'y en avoit que vingt trois qui ont trempé dans cette affaire, les autres ne l'ayant pas voulu, et n'osant se fier a leurs camarades, se refugierent dans les bois et revinrent des l'endemain matin. Sitost qu'ils seurent les autres partis, ils s'offrirent meme a courir après; mais ils avoient eu la precaution d'emporter toutes les armes et il n'i en avoit point pour les remplacer.

Mr Duboisberthelot, le seul officier que j'eus, m'avoit demandé de s'absenter pour deux ou trois jours. Comme je luy avois permis il ne se trouva point dans cette affaire.

Le chirurgien major a jugé Monsieur, que la nature de ma blessure exigeoit que je prisse les eaux de Barege et sur son certifficat Mr desherbiers a bien voulu m'acorder un congé dont je profiterois; ce qui me mettra a meme en attendant la saison, d'avoir l'honneur de vous faire ma cour, et de vous rendre compte plus amplement de ce qui s'est passé.

J'ay l'honneur d'etre avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et tres obeissant serviteur,

Duhaget

a Louisbourg le 15e 8bre 1750.